



Intéressement : Hold-up ?

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



Juillet 2023

Air France

Début juin, tous les syndicats représentatifs de l'entreprise PS, PNC et PNT se sont mis autour de la table avec la Direction. Trois tours de négociations sur l'accord Intéressement et Participation avec une butée au 30 juin 2023 : est-ce se donner les conditions adéquates de réussir ? Pour rappel, la CFE-CGC avait écrit dès 2021 pour l'ouverture de négociations sur le sujet.

L'intéressement et la participation sont le fruit du travail de tous, quelle que soit la catégorie de personnel.

Certains antagonistes du Sol ont prôné le « tout uniforme » quand une organisation de pilotes a prôné le « tout proportionnel au salaire », nous amenant finalement, à 0 pour tous, "un suicide collectif".

La CFE-CGC a défendu la position du meilleur compromis, car il y avait la place pour ajuster la redistribution, en limitant l'écart du montant de l'intéressement.

Exemple sur les hypothèses de l'entreprise



1 Milliard de REX*

= 43 Millions d'euros destinés à l'intéressement
*REX Résultat d'exploitation

Exemple pour 2 salariés



280 000 €
Brut annuel

= Intéressement estimé 3180 €



28 000 €
Brut annuel

= Intéressement estimé 835 €

Soit 3.8 fois plus

Pour un salarié rémunéré 280 000€/an, percevoir 2 000€ vs 3 180€, est-ce un compromis inacceptable quand il permet à un salarié rémunéré 28 000€/an, d'avoir 1 000€ vs 835€ ?

Ce débat n'a même pas eu lieu, la Direction restant sur SON principe de redistribution. Pourquoi ?

L'ambition d'une **répartition plus juste**, en sortie de crise, n'a pas été entendue. Une occasion encore manquée **de créer un collectif** alors que nous allons fêter les 90 ans d'Air France.

La Direction a décidé de ne pas mettre l'accord à la signature : c'est déjà reconnaître qu'il ne répond pas à la demande d'une majorité des salariés. **Pourtant, avec la même enveloppe budgétaire, la Direction avait un accord largement majoritaire à portée de main.**

Sans mise à la signature, c'est un hold-up des débats et de l'intéressement ; c'est ne pas pouvoir interroger

les adhérents, les sympathisants, les salariés pour savoir si le compromis est acceptable ou pas.

Aussi, suite à cet échec et même si le versement d'une participation est fort probable en 2024, **la CFE-CGC demande le versement dès septembre d'une Prime de Partage de Valeur aux mêmes conditions qu'en octobre 2022, pour que tous les salariés puissent en bénéficier.**

Nous demandons, par ailleurs, **une nouvelle négociation intéressement dès février 2024, sur ces bases d'une répartition plus uniforme.**

Il n'est pas concevable pour Air France de vouloir se transformer sans une redistribution de la valeur créée par TOUS les salariés. Car sans accord, nous serons privés de la redistribution des bénéfices de NOTRE entreprise (Note : Pour 2023, c'est déjà trop tard !).



Adhésion :)

Le mail : dome.cfecgcaf@gmail.com

Le site : CFE-CGC Air France